

profonde sympathie dans son affliction. Signé: JAMES S. ZACHARIE, Président. LOUIS CUCULLU, H. L. FRANTZ, HENRIK A. SHIELDS, DAVID EWING.

AMUSEMENTS.

ST. CHARLES Opheum. Matinée tous les jours (sauf dimanche). CE SOIR: NOUVEAU PROGRAMME. THEATRE DE LA VILLE.

TOLANE.

Matinée Mercredi et Samedi à 1. OTIS SKINNER. Et Compagnie, présentant la magnifique histoire d'amour poétique.

Francesca Da Rimini.

La semaine prochaine—JULIA MARLOWE. Matinée Lundi, Jeudi et Samedi à 1.

CRESCENT.

Matinée Mardi, Jeudi et Samedi à 1. Jolie: Charmante. Petite: ADELAIDE THURSTON.

SWEET CLOVER.

Présentée avec la troupe originale et un changement de décor. VILLAGE FAIRYON.

GRAND OPERA HOUSE.

Matinée Lundi, Vendredi et Samedi. Commencement avec la matinée d'aujourd'hui. Baldwin-Melville Stock Co.

PINK DOMINOES.

Deuxième représentation par M. Louis F. Felt. Soixante-dix distributions. Magnifique spectacle. Mises en scène élaborées.

AUDUBON CE SOIR.

TOUTE LA SEMAINE. Matinée Dim., Lun., Mer. et Sam. Une représentation de la semaine.

CORSICAN BROTHERS.

A Magnifique Production Scénique par la AUBREY STOCK CO. Nouveaux Décor, Nouveaux Costumes, Brillants Effets.

Crescent City JOCKEY CLUB.

6 COURSES PAR JOUR. Admission au Grand Stand, 50c. 24av-47.

AVIS.

Excursions du dimanche à bon marché de New Orleans. Fort Jackson & Grand Lake R. L. Le train part d'Algier à 6 A. M. et arrive à 7:30 P. M. Billets aller et retour 20c. 75c et \$1.00.

AVIS.

Messieurs Elinston frères de Cincinnati, de strict faire savoir à leurs amis et à un public en général que M. Daniel A. Meyer, leur ancien agent en cette ville, n'est plus attaché à leur affaire et qu'ils ont pris les précautions nécessaires pour empêcher qu'aucun acte de fraude ne soit commis.

AVIS.

AVIS. Les actionnaires de la New Orleans Bichwa l'operative Nile and Yellow Co. Ltd. sont priés de se rendre au bureau de la banque, à l'angle de la rue Carondelet et de la rue de la Nouvelle-Orléans, le mardi, le 14 avril 1902, à midi, pour voter sur une proposition de modification des statuts de la banque.

AVIS.

AVIS. Les actionnaires de la New Orleans Bichwa l'operative Nile and Yellow Co. Ltd. sont priés de se rendre au bureau de la banque, à l'angle de la rue Carondelet et de la rue de la Nouvelle-Orléans, le mardi, le 14 avril 1902, à midi, pour voter sur une proposition de modification des statuts de la banque.

AVIS.

AVIS. Les actionnaires de la New Orleans Bichwa l'operative Nile and Yellow Co. Ltd. sont priés de se rendre au bureau de la banque, à l'angle de la rue Carondelet et de la rue de la Nouvelle-Orléans, le mardi, le 14 avril 1902, à midi, pour voter sur une proposition de modification des statuts de la banque.

AVIS.

AVIS. Les actionnaires de la New Orleans Bichwa l'operative Nile and Yellow Co. Ltd. sont priés de se rendre au bureau de la banque, à l'angle de la rue Carondelet et de la rue de la Nouvelle-Orléans, le mardi, le 14 avril 1902, à midi, pour voter sur une proposition de modification des statuts de la banque.

AVIS.

AVIS. Les actionnaires de la New Orleans Bichwa l'operative Nile and Yellow Co. Ltd. sont priés de se rendre au bureau de la banque, à l'angle de la rue Carondelet et de la rue de la Nouvelle-Orléans, le mardi, le 14 avril 1902, à midi, pour voter sur une proposition de modification des statuts de la banque.

AVIS.

AVIS. Les actionnaires de la New Orleans Bichwa l'operative Nile and Yellow Co. Ltd. sont priés de se rendre au bureau de la banque, à l'angle de la rue Carondelet et de la rue de la Nouvelle-Orléans, le mardi, le 14 avril 1902, à midi, pour voter sur une proposition de modification des statuts de la banque.

AVIS.

AVIS. Les actionnaires de la New Orleans Bichwa l'operative Nile and Yellow Co. Ltd. sont priés de se rendre au bureau de la banque, à l'angle de la rue Carondelet et de la rue de la Nouvelle-Orléans, le mardi, le 14 avril 1902, à midi, pour voter sur une proposition de modification des statuts de la banque.

AVIS.

AVIS. Les actionnaires de la New Orleans Bichwa l'operative Nile and Yellow Co. Ltd. sont priés de se rendre au bureau de la banque, à l'angle de la rue Carondelet et de la rue de la Nouvelle-Orléans, le mardi, le 14 avril 1902, à midi, pour voter sur une proposition de modification des statuts de la banque.

AVIS.

AVIS. Les actionnaires de la New Orleans Bichwa l'operative Nile and Yellow Co. Ltd. sont priés de se rendre au bureau de la banque, à l'angle de la rue Carondelet et de la rue de la Nouvelle-Orléans, le mardi, le 14 avril 1902, à midi, pour voter sur une proposition de modification des statuts de la banque.

AVIS.

AVIS. Les actionnaires de la New Orleans Bichwa l'operative Nile and Yellow Co. Ltd. sont priés de se rendre au bureau de la banque, à l'angle de la rue Carondelet et de la rue de la Nouvelle-Orléans, le mardi, le 14 avril 1902, à midi, pour voter sur une proposition de modification des statuts de la banque.

AVIS.

AVIS. Les actionnaires de la New Orleans Bichwa l'operative Nile and Yellow Co. Ltd. sont priés de se rendre au bureau de la banque, à l'angle de la rue Carondelet et de la rue de la Nouvelle-Orléans, le mardi, le 14 avril 1902, à midi, pour voter sur une proposition de modification des statuts de la banque.

AVIS.

AVIS. Les actionnaires de la New Orleans Bichwa l'operative Nile and Yellow Co. Ltd. sont priés de se rendre au bureau de la banque, à l'angle de la rue Carondelet et de la rue de la Nouvelle-Orléans, le mardi, le 14 avril 1902, à midi, pour voter sur une proposition de modification des statuts de la banque.

AVIS.

AVIS. Les actionnaires de la New Orleans Bichwa l'operative Nile and Yellow Co. Ltd. sont priés de se rendre au bureau de la banque, à l'angle de la rue Carondelet et de la rue de la Nouvelle-Orléans, le mardi, le 14 avril 1902, à midi, pour voter sur une proposition de modification des statuts de la banque.

AVIS.

AVIS. Les actionnaires de la New Orleans Bichwa l'operative Nile and Yellow Co. Ltd. sont priés de se rendre au bureau de la banque, à l'angle de la rue Carondelet et de la rue de la Nouvelle-Orléans, le mardi, le 14 avril 1902, à midi, pour voter sur une proposition de modification des statuts de la banque.

AVIS.

AVIS. Les actionnaires de la New Orleans Bichwa l'operative Nile and Yellow Co. Ltd. sont priés de se rendre au bureau de la banque, à l'angle de la rue Carondelet et de la rue de la Nouvelle-Orléans, le mardi, le 14 avril 1902, à midi, pour voter sur une proposition de modification des statuts de la banque.

AVIS.

AVIS. Les actionnaires de la New Orleans Bichwa l'operative Nile and Yellow Co. Ltd. sont priés de se rendre au bureau de la banque, à l'angle de la rue Carondelet et de la rue de la Nouvelle-Orléans, le mardi, le 14 avril 1902, à midi, pour voter sur une proposition de modification des statuts de la banque.

AVIS.

AVIS. Les actionnaires de la New Orleans Bichwa l'operative Nile and Yellow Co. Ltd. sont priés de se rendre au bureau de la banque, à l'angle de la rue Carondelet et de la rue de la Nouvelle-Orléans, le mardi, le 14 avril 1902, à midi, pour voter sur une proposition de modification des statuts de la banque.

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

Inscrite au Bureau de Santé dans les derniers 24 heures.

MARIAGES.

Gustave John Heisch à Mary Rockwell, St-Charles.

NAISSANCES.

Mmes C. C. Cowie, un garçon; G. D. D'Azio, une fille; L. Hamburger, une fille; H. Weiser, un garçon; J. Voelkel, un garçon; F. F. Clark, un garçon; A. L. Jimenez, un garçon; E. A. Gray, une fille; G. Cabili, un garçon; J. A. Walsh, une fille; H. Ziegler, une fille; J. H. Shepherd, un garçon; L. Piazza, une fille; R. M. Williams, un garçon; J. Manger, un garçon; J. L. Williams, une fille; J. Ober, un garçon; F. Roig, un garçon; J. J. Crumb, une fille; W. Sharp, une fille.

DECES.

T. A. Pryor, 2 ans, Hôpital de Charité; J. E. Servat, 31 ans, 506 Dauphine; Agnès Mathieu, 7 mois, 3015 Dauphine; veuve Emma B. Kearny, 78 ans, Birmingham; veuve Mary Lindes, 91 ans, 3910 Annonciation; Mme Joseph Gutierrez, 33 ans, 831 St-Philippe; veuve Mary Geides, 58 ans, Louisiana Retreat; J. Larmen, 75 ans, coin Stidell et Tchou; Elizabeth Young, 4 mois, 725 N. Franklin; Silvina Brooks, 90 ans, 144 Bayou; N. Aguiard, 2 mois, 323 N. Galvez; Loretta Jennings, 3 ans, Hôpital de Charité; Baby Caparest, 1 jour, McDonoughville; Lne.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District. Mme J. W. Pugh vs Mme Eliza Lagone, procès exécutif de \$240. Jas Gardner vs E. Aaron, séquestration. Ezilda Duvinneaud vs Anatole Gardette, D. demande de divorce. John J. Foley vs Michael J. Foley, demande de partage. Mme Emma Heyn vs Douglas L. Gassett, réclamation de \$240 sur des billets. Pierre Cougnot vs Louis H. Mathieu, procès exécutif de \$275. Successions ouvertes: Mlle Lizzie D. O'Rourke, Mme Annie O. Taylor, Eva Washington Whaley. Demande d'émancipation: Jura Schaefer, Mary Schmidt. Mme John Patterson vs John Patterson, demande de divorce. Deuxième Cour Inférieure. Juge A. M. Aucoin. Morris Heyman, attaque; Hy. Muller, port d'armes cachées; Geo. Hoffman, actes de violence; Josephine Shafter, larcin. Envoies devant la cour criminelle: Rufus Easterland, blessure. Acquittés: Wm L. Fielder, blessure; Louis Saperberg, larcin. En jugement: John Nelson, actes de violence. Condamnation: Jos. Harris, attaque, \$19 d'amende ou 30 jours de prison. Mis sous caution: Jos. J. Moise, in-noces.

FAITS DIVERS.

Réduction de caution, S.V.P. MM. Henriques et Dunn ont hier matin sollicité du Juge Chrétien, la cour criminelle de district, de réduire à \$250 au lieu de \$500 la caution exigée pour chacun des voleurs Klein et Robert West, deux des héros de l'imbroglio des trois voleurs de bijoux à l'hôtel St-Charles. Le Juge Chrétien a refusé.

Retour du Lac.

E. A. Doyle, demeurant 627 rue Annonciation, et Daniel J. Burgess, demeurant 624 rue des Magasins, revenant de se promener sur le bord du lac lors de leur retour de Warner et Longgan, coin des rues Magasins et Pleasant. Ces hommes pensèrent descendre l'escalier nécessaire pour boire un coup. Ils y furent surpris. Aussitôt ces associés se jetèrent sur eux à bras raccourcis, les battant cruellement. Le bruit que fit cette bagarre attira l'agent Perry, et Longgan fut arrêté.

Testaments homologués.

Le testament de feu Geo. W. Kelly a été homologué hier par le Juge King à la Cour de District d'arrondissement de simple assaut que ditre envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Charles J. McGowen, qui avait été arrêté alors qu'il tentait de voler M. J. Jacobs, près des rues Cito et Dryades, a récidivé de ce fait une condamnation de \$30 ou 30 jours, étant accusé d'attaque. Après cette sentence, il a essayé de briser la cellule du second Poste de police, et a été accusé de dégâts de la propriété.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Nouvelle Banque.

Le vice-président de la National Park Bank de New-York, Gilbert C. Thorne, s'est enregistré à l'hôtel St Charles. Le but de son voyage à la Nouvelle-Orléans est d'aider à la consolidation de l'Union National Bank et de la Southern Trust & Banking Company, ou plutôt de fonder la première de ces banques dans la seconde.

Union National Bank d'ici et là.

Les officiers de la National Park Bank sont: Richard H. Canfield, président; Stuyvesant Fish, Albert H. Wiggins et Gilbert C. Thorne, vice-présidents; George S. Hickok, caissier; Frederick O. Foxcroft, second assistant caissier; Joseph T. Moore, Stuyvesant Fish, George S. Hart, Charles Sternbach, Charles Sternbach, Edward C. Hoyt, W. Rockhill Potts, Francis H. Appleton, John Jacob Astor, G. G. Hickok, George Frederic Victor, Albert H. Wiggins et Cornelius Vanderbilt, directeur.

Qui a bu boire.

James Anderson est un récidiviste dans le genre d'exploit qui vient de le faire arrêter de nouveau. Il a réussi à s'introduire chez M. Charles W. Turpin, 1129 rue des Magasins, auquel il parut insolite d'entendre ouvrir les volets de la façade de sa maison. En même temps qu'on donnait des coups de pied dans sa porte, il regarda au dehors, et aperçut un vieillard, qui avait des moustaches superbes. C'était Anderson, planté sous le poids du lourd pagnot qu'il portait. Turpin lui ordonna de dégager au plus vite; mais Anderson se mit à injurier et se fit aussi méchant que mal équilibré.

La ville rentre dans ses fonds.

Si la cour d'appel de circuit des Etats-Unis confirme le jugement de la cour inférieure dans le procès que la ville de la Nouvelle-Orléans a intenté à l'American Sugar Refining Company, le trésor de la ville s'enrichira de \$80,000.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.

Devant le Juge Gill.

Le Juge Gill, après avoir constaté l'évidence, a décidé d'annuler la charge de tentative de vol, et d'envoyer l'accusé à la cour criminelle de district pour la seconde accusation. L'avocat de McGowen, James O'Connor, ayant dit que son client aimerait mieux plaider comme coupable de simple assaut que d'être envoyé devant la cour de district comme destructeur de la propriété publique, le juge Gill a finalement consenti à se montrer indulgent en condamnant McJown à une amende et à annuler l'autre accusation.